

PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
Un AN..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c	Un AN. . . . 3fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

23 *Septembre* — M. de Freycinet, ministre de la guerre, fait un voyage d'inspection à la frontière sud-est.

— Le fléau de la famine menace l'Irlande, où la maladie des pommes de terre a détruit la principale ressource alimentaire des paysans. La police intervient dans un meeting, à Tipperary, où sont jugés les trois députés irlandais arrêtés et se signale par des violences brutales.

26 *Septembre* — M. le président de la République signe la commutation de peine de Bousquet, l'assassin de M. Paqay et de sa domestique, rue de Belzunce, à Paris ainsi que celle de Constant Roy, l'assassin du cafetier Dubuc, à Rouen.

27 *Septembre* — En Portugal où l'agitation des esprits est toujours grande M. Martens finit par accepter la mission de former un cabinet.

— En Suisse, le règlement définitif des troubles du Tessin se fait toujours attendre.

28 *Septembre* — M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, préside au commencement des travaux du pont

d'Ivry-Confans et se rend ensuite dans le Midi pour se rendre compte des dégâts causés par les récentes inondations. Ils sont terribles. La Compagnie P.-L.-M. aura pour 4 millions de réparations à son réseau. Dans l'Ardeche, il y a une cinquantaine de victimes.

— Inauguration d'une statue de Berlioz à la Côte-Saint-André (Isère), ville natale du célèbre maestro.

— M. Carnot reçoit, à Fontainebleau Mgr Lavigerie, promoteur de la ligue antiesclavagiste africaine.

29 *Septembre* — Double incendie à Amiens le jour de la fête patronale des pompiers. Les deux usines brûlées représentent une perte de 1.200.000 fr.

— Le tzar Alexandre III accepte l'arbitrage entre la France et la Hollande pour les territoires contestés de la Guyane.

— Un jeune officier de marine, M. Ungerer, disparaît mystérieusement à Auray (Morbihan).

— A Calais, les ouvriers tullistes ayant voulu mettre une fabrique en interdit, les patrons, au nombre de 80 ferment leurs ateliers. Situation grave.

30 *Septembre* — Une chaloupe à vapeur fait explosion à Cherbourg,

trois marins sont affreusement brûlés.

— Accident de chemin de fer sur la ligne de l'Est, près de Chelles. Quatre blessés.

— Autre accident sur la même ligne, dans la gare de Neisy-le-Sec. — Vingt-sept blessés.

— Le grand Hippodrome de Bordeaux inauguré au mois d'avril dernier; est complètement détruit par un incendie.

1^{er} Octobre — L'empereur Guillaume II se rend à Vienne.

— Les socialistes allemands célèbrent par des fêtes la suppression par non-renouvellement des lois d'exception que M. de Bismarck avait fait voter contre le socialisme.

— Démission du général Verdy du Vernois, ministre de la guerre de l'empire d'Allemagne.

— Mort d'Alphonse Karr, littérateur distingué, dernier survivant de la « pleiade » de 1830.

2 Octobre — Mort de M. Charles Godard-d'Ancourt, vicomte de Plancy ancien député de l'Oise.

CHRONIQUE LOCALE

OISSERY

Un nouvel incendie a éclaté il y a quelques jours, à Oissery, dans la ferme de la Victoire appartenant à M. Martin Emile.

Cette fois, malheureusement, dit notre confrère de l'*Echo de la Brie* les dommages sont beaucoup plus considérables. Un bâtiment de dix travées, 10,000 bottes de luzerne et de regain, une certaine quantité d'objets mobiliers, et notamment des râteliers de bergerie, ont été la proie des flammes. 65 moutons ont été aussi brûlés,

et 40 autres sont plus ou moins gravement atteints; on évalue la perte totale à 16,000 francs, garantis par la Compagnie française du *Phénix*.

Il était onze heures du matin, et les ouvriers de la ferme allaient prendre leur repas, quand on vint avertir Mme Martin, mère du fermier, lequel était parti pour se rendre au marché de Paris, que les bergeries situées le long du chemin de Saint-Pathus étaient en flammes. On juge de l'embarras de la pauvre femme!

Heureusement, M. Proffit, cultivateur voisin, accourut au premier appel et s'empressa d'organiser les secours. Puis arrivèrent les pompiers de la commune, sous le commandement de M. Trappe, leur officier, qui, comme lors de l'incendie du 13 Septembre, ont été admirables de dévouement; ils ne songeaient pas même à se reposer pour prendre quelque nourriture, quand, deux heures après, la subdivision de Saint-Soupplets vint s'offrir pour les remplacer.

Grâce au concours de tous et à celui de la population, qui s'était courageusement mise à la chaîne, on fut bientôt maître du feu, mais on dut se borner à préserver les bâtiments voisins, et particulièrement la grange pleine de récoltes, dont l'embranchement eût certainement entraîné la destruction complète de la ferme.

Les habitants d'Oissery sont vivement impressionnés par ces deux incendies se succédant à onze jours d'intervalle, et se demandent avec anxiété à quoi il faut en attribuer la cause. Est-ce à de simples accidents, ou bien est-on en présence d'un monomane ou d'un malfaiteur. ?

— Le 27 Juillet, une rixe éclata entre quatre jeunes gens et deux belges.

Les agresseurs, nommés Gustave Coussement, Paul Meunier, Alexandre Andry et Ernest Duchesne, ont profité de leur force pour frapper les deux Belges à coup de debris de Bouteilles. A l'audience, ils ne se rappellent pas exactement ce qui s'est passé. Néanmoins, le tribunal correctionnel se montre assez sévère, et condamne Coussement et Meunier chacun à six jours de prison, Andry et Duchesne à vingt-cinq francs d'amende.

CLAYE

Le sieur Charles Bonnefond, sans profession ni domicile fixe, arrêté, le 17 Septembre, par la police de Claye, pour mendicité, est traduit en police correctionnelle et condamné à un mois de prison.

— La nommée Alexandrine Mabillon âgée de 52 ans, manouvrière à Claye, poursuivie pour coups et blessures à la femme Jeannot, le 8 Septembre, est condamnée à seize francs d'amende et aux dépens. Dans cette affaire, la femme Sabourin, qui servait de témoin aurait, paraît-il, fait une déposition mensongère; aussi, M. le Procureur de la République requiert contre elle l'application de la loi. Le prononcé du jugement est remis à quinzaine pour supplément d'enquête.

NANTOUILLET

Notre confrère de l'*Echo de la Brie*, rapporte en ces termes la mort d'un habitant de Nantouillet, bien connu par son originalité et sa manière parçimonieuse de vivre :

Dimanche est mort à Nantouillet un nommé Gérin, ancien pharmacien, dit on.

Cet homme vivait seul depuis longtemps, dans une maison en ruines.

Vers onze heures du matin, la fen-

me qui avait coutume de lui apporter son lait le trouva mort, étendu dans un taudis infect.

Les voisins affirment que, pendant la nuit précédente il avait fait de la musique.

Cet individu, qui peut avoir soixante ans, possède des propriétés à Nantouillet et on le suppose assez riche. Il possède au moins 30,000 ou 40,000 fr.

Il fermait sa porte à tout le monde, ne possédait aucun meuble, pas même un lit. Il dormait sur une paille.

Un ex-pharmacien indescrutable!

MORTEFONTAINE

Un malfaiteur dangereux s'est évadé de la maison d'arrêt de Senlis, dans la nuit de jeudi à vendredi de la semaine dernière. Ce redoutable personnage qui est pourvu d'un casier judiciaire assez complet, avait été extrait de la maison d'arrêt de Melun, pour quelques jours, afin de donner des renseignements à la justice.

C'est un ancien peintre en bâtiment, de nationalité belge, du nom de François Kint; il est marié et père de trois enfants.

Le *Journal de Senlis* raconte ainsi cette évasion :

Kint occupait à la maison d'arrêt la cellule n° 17. A gauche de la porte d'entrée de cette cellule, se trouve une ouverture rectangulaire assez étroite, mais suffisamment large cependant pour permettre à un individu d'assez forte corpulence comme Kint, d'y passer. Cette ouverture est fermée à l'intérieur par un simple guichet et à l'extérieur par une porte munie d'un verrou.

Le malfaiteur réussit, en s'arc-boutant contre son lit, à forcer cette porte, puis à s'y engager, en ayant soin

d'emporter avec lui le crochet de fer qui tenait ouvert le guichet de sa cellule. Il pénétra ainsi dans le corridor. Là, il découvrit encore deux crochets de fer et une planchette en bois. A l'aide de ces simples instruments, il a trouvé moyen d'ouvrir toutes les portes donnant accès du corridor dans le grenier!

Dans le grenier, Kint a découvert tout ce qui lui était nécessaire pour opérer son évasion: des draps et des cordes. Puis il est monté sur la toiture avec ses nouveaux engins, il s'est laissé glisser par une échelle confectionnée avec les draps et les cordes jusque dans la rue de la Poterne. De là naturellement, rien ne lui a été plus facile que de gagner la plaine.

Vendredi, à six heures du matin, M. Marcel, gardien-chef de la prison, est allé prévenir la gendarmerie de cette évasion. Il a ajouté que les rondes réglementaires ayant été faites, cette évasion devait être très récente. Le signalement de Kint a été donné au maréchal des logis Bessard, qui sans perdre une minute s'est mis à sa recherche avec le gendarme Bernard.

En arrivant à Mortefontaine, après avoir parcouru les villages de Montlévy, Ermenonville, Ver, etc., le maréchal des logis Bessard mit pied à terre à l'hôtel Dubois. Quelques minutes après, il aperçut un individu fuyant à toutes jambes. C'était Kint qui traqué par le maréchal-des-logis, finit par s'arrêter, et lui demanda pourquoi il le poursuivait!

Le maréchal-des-logis se fit bien vite apporter par des voisins une corde très solide, qu'il réussit à passer autour du corps de l'évadé et à lui lier autour des bras. Malgré ses efforts violents

Kint, qui est cependant d'une rare vigueur, ne put parvenir à se dégager. Il avoua son identité.

Le prisonnier a été recouduit à la prison de Senlis, sous bonne escorte.

MAUREGARD

Le nommé Lefèvre Jules François, charretier, âgé de 34 ans, a été trouvé pendu dans une chambre de sa maison, lundi dernier 27 Septembre. Ce malheureux, qui depuis quelques temps paraissait atteint d'une maladie au cerveau laisse une veuve et cinq jeunes enfants.

LE-SART

Un propriétaire de Lessart, M. Joseph Demetz, se plaint d'avoir été victime d'un vol de pommes dans la nuit du 27 au 28 Septembre dernier. L'auteur de ce larcin ne s'est pas encore fait connaître.

SOUSCRIPTION NOBILIAIRE

MM. Gatté Éloi à Moussy-le-V.	5 fr.
Sionneau, receveur de l'enregistrement.....	5 »
Duval, Juge de Paix à Meaux.....	5 »
Madame V ^e Rodier, dir. de la Poste en 1870....	10 »
Total.....	25 »
Listes précédentes...	1523 05
Total à ce jour...	1548 05

NÉCROLOGIE

—M. P. Lafabrie, Directeur et Rédacteur en chef du *Réveil* de Coulommiers vient de succomber, à l'âge de 44 ans, à une maladie de cœur.

M. P. Lafabrie, docteur en droit, occupa, en qualité d'avocat, la barre à Bordeaux, à Mont-de-Marsan et à Dax, puis abandonna la magistrature pour le journalisme et collabora successivement à la rédaction du *Monde*

et de *l'Univers*, puis, dans ces derniers temps, à celle de *l'Éclair de Montpellier*, de *l'Avant-garde de Dax* et du *Réveil* de Coulommiers.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Par décision de M. le Directeur général des contributions indirectes:

M. Guingue, commis à pied, chef de poste, 3^e classe, à Montereau, est nommé receveur à pied, 4^e classe, à Nanteuil-le-Haudouin (Oise), ce remplacement de M. Gaillard, retraité.

M. Lamort, commis principal à pied 4^e classe à Claye, est nommé commis principal, chef de poste, 3^e classe, à Montereau.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE NANTEUIL-LE-HAUDOIN

LABARRE Isidore, 64 ans, femme Marchand, demeurant à Ver. Propos injurieux 2 francs d'amende et frais.

NORMAND (Etienne-Auguste), 56 ans, cultivateur à Sully-le-Long. Passage avec voiture sur terre ensemencée. 3 francs d'amende et frais.

ROUSSEAU (Emile Victor), 31 ans, charretier, à Montagny. Passage avec chevaux sur terre ensemencée. 3 francs d'amende et frais. M. Fromin, civilement responsable.

GIBERT (Joseph-Barthelemy), 54 ans, marchand de paille à Villeneuve. Roulage. 3 francs d'amende et frais.

GIBERT (Victor), 27 ans, charretier à Villeneuve. Roulage. 3 francs d'amende et frais. GIBERT Joseph, civilement responsable.

BEGUIN (Hector), 22ans, charretier à Villeneuve. Roulage. 3 francs d'amende et frais. TASSART Victor, civilement responsable.

GILLER (Louis), 32 ans, épartrisseur

à Nanteuil. Defaut d'éclairage. 4 franc d'amende et frais.

DELAGARDE (Eugène Simon), 61 ans, maçon à Sully-le-Long. Ivresse. 4 fr. d'amende et frais.

RELIER (Ernest), 39 ans, cultivateur à Montagny. Pour contravention à la vaine pature. Condamné à une amende égale à la valeur de trois journées de travail et aux frais.

Contributions directes

Voici, telle qu'elle vient d'être définitivement arrêtée, la liste des dégrèvements qui seront réalisés sur la contribution foncière des propriétés non bâties, pour chaque commune du canton de Dammartin:

	payait	paiera	ou moins
Cuisy	1946	1301	645
Dammartin	7536	5155	2381
Forfry	4784	3043	1741
Gèvres-le-Chap.	4129	2649	1480
Jully	7090	3768	3322
Le Mesnil-Ame.	10317	5793	4524
Le Plessis-Lévé.	2698	1853	845
Longperrier.	2706	2501	205
Marchémoret	3470	1969	1501
Mauregard	9561	5186	4375
Montgé.	7033	5014	2019
Monthyon	9698	5894	3804
Moussy-le-Neuf.	9520	6377	3143
Moussy-le-Vieux	6094	3460	2634
Oissery	13044	8369	4675
Othis	6181	4072	2109
Rouvres	2599	1710	889
Saint-Mard	5375	3578	1797
Saint-Pathus	4204	2432	1772
Saint-Souplets	11248	6871	4377
Thieux.	12052	7007	5045
Villeneuve.	7477	4275	3202
Vinantes	4477	2644	1833
Diminution			58318

Soit environ 38 0/0 pour la part revenant à l'État. Celles du département et des communes restant les mêmes, ainsi que les autres contributions.

ETAT CIVIL

DE
DAMMARTIN

NAISSANCES

Du 7 Septembre — Madeleine-Virginie-Victorine, fille de François-Victor Hérivaux cultivateur, et de Alphonsine-Mélanie-Victoire Couturier son épouse.

Du 27 Septembre — Marie-Louise-Julienne, fille de Louis-Alexandre Fourie, March. de laines, et de Marie Aimée Bourée.

Du 29 Septembre — Marie-Elisabeth fille de Henri Baumgarthem, vannier ambulant et de Marie-Elisabeth Gurem, son épouse.

DÉCÈS

Du 30 Septembre — François-Rose Berthault âgé de 83 ans, propriétaire.

FAITS DIVERS

UNE BONNE MESURE

Les divers recensements ont démontré qu'en France plus d'un tiers des aveugles doivent leur infirmité à une inflammation des yeux qui survient peu de temps après la naissance et qu'on appelle l'ophtalmie des nouveaux-nés.

Les causes de cette maladie sont bien connues et peuvent être évitées. Aussi l'Association Valentin Haüy, qui poursuit avec tant de zèle l'amélioration du sort des aveugles, vient-elle de faire imprimer une petite notice indiquant les soins que les mères doivent donner à leurs enfants au point de vue spécial des yeux.

L'Association a l'intention de demander aux employés de l'état civil de distribuer cette notice aux personnes qui viendront déclarer la naissance d'un enfant, ainsi que cela se fait en Allemagne et dans les Pays-Bas,

BONS DE L'EXPOSITION

Le tirage des bons de l'Exposition est fixé au 13 octobre prochain.

LES MÉDAILLES D'HONNEUR

Le ministre de l'Agriculture vient d'envoyer des instructions aux préfets pour l'application du décret du 17 juin dernier, lequel a fondé des répartitions périodiques de médailles d'honneur en faveur du mérite sédentaire des ouvriers agricoles ayant trente ans de permanence dans une même exploitation.

PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le nouveau classement qu'à dressé le ministère de l'Instruction publique, des membres de l'enseignement primaire montre qu'il y a actuellement en France, en y comprenant les augmentations de personnel prévues par la dernière loi, un total de 104,485 instituteurs ou institutrices, se divisant en 55,556 instituteurs et 48,929 institutrices.

Le département qui en compte le plus, après la Seine qui en a 4,632, est le Nord, qui en possède 4,230 ; celui qui en a le moins est la Nièvre, qui n'en a que 328.

Le traitement de tout ce personnel absorbe 152 millions.

ANTOINE DE CHABANNES

COMTE DE DAMMARTIN

VII

CHARLES VII ET ANTOINE DE CHABANNES

Charles VII étant tombé malade, il s'était formé, a-t-on dit, dans son entourage, deux partis distincts, dont l'un, ayant pour chef le comte du Miane était pour le Dauphin, tandis que le

second, dirigé par Antoine de Chabannes cherchait à donner la succession du trône au prince Charles, second fils du roi. Si ce fait n'est pas entièrement prouvé, il est au moins certain que le roi redoutait tout de son fils aîné et qu'il s'était mis dans l'idée que ce dernier cherchait à le faire empoisonner. Cette idée le frappa à un tel point, qu'il en arriva à refuser toute espèce d'aliments. Quelques jours avant de mourir, il fit demander le comte de Dammartin qui était à Saint-Fargeau. Chabannes le trouva très faible et le supplia de manger, lui assurant qu'il n'avait à se défier de personne autour de lui. « Je le ferai, dit le roi, pourvu que ce soit vous-même qui m'alliez quérir un coulis et le voyiez faire devant vous. » Ce désir fut exécuté sur le champ, mais lorsque le roi voulut manger, les conduits étaient tellement resserrés par suite de son jeûne prolongé et aussi par l'effet de la maladie dont il était atteint, qu'il n'en put rien avaler. S'adressant alors au comte: « ah ! lui-dit-il, vous perdrez la plus belle rose de votre chapeau, après ma mort et vous aurez bien des affaires. Je vous prie d'assister et de bien servir le petit Seigneur, mon fils, » ajouta-t-il, en parlant du duc Charles, devenu plus tard duc de Guyenne. (1)

Deux jours plus tard (22 juillet 1461) le roi rendait le dernier soupir et Antoine de Chabannes quittait le château de Mehun-sur-Yèvre pour se réfugier dans ses terres. (à suivre). E. L.

(1) — Duplessis - Hist. de Jacques et d'Antoine de Chabannes p. 62.

ORCHEUX

Suite

On retrouve encore parmi les anciens seigneurs d'Orcheux : Eudes d'Orcheux

qui fit une donation au chapitre de Senlis en 1223, et Thomas d'Orcheux, qui accorda une rente au même chapitre en 1224.

Au mois de Juin 1239, Jean d'Orcheux chevalier, Guérin d'Orcheux, écuyer, son frère, vendirent à la paroisse d'Eve: dix mesures situées dans le cimetière d'Eve, avec leurs hôtes. A ce sujet, Gautier d'Aulnay, sénéchal de Dammartin, déclara qu'il n'avait aucun droit de fief sur les mesures de l'ancien cimetière d'Eve. Quant à Jean d'Orcheux, qui revendiquait certains droits, il fut décidé par sentence arbitrale du doyen du chapitre de Senlis que Jean d'Orcheux n'avait pas la mairie d'Eve, ni la justice haute et basse, du chapitre à Eve et qu'il ne pouvait, par conséquent, citer les hôtes du dit chapitre. Qu'il n'avait sur eux ni taille, ni corvée, ni service militaire, ni justice. Ni redevances sur les mesures du cimetière. Il fut décidé que le gardien des moissons du terroir d'Eve serait choisi par la communauté des habitants et à leur défaut, par le prévôt ou sergent du chapitre et par le seigneur d'Orcheux ou son sergent en commun; que le gardien jurerait de faire justice au seigneur lésé; que si le chapitre et le seigneur d'Orcheux ne s'accordaient pas, chacun pourrait avoir son gardien, qu'enfin le seigneur d'Orcheux payerait les grosses et les menues dimes et réparerait les torts faits au maire du chapitre (1)

(à suivre) E. L.

En proie à la plus vive terreur, Madame réveille Monsieur.

— Écoute, dit-elle, il y a des voleurs en bas qui essayent d'ouvrir la porte.

— Eh bien! s'ils ont autant de mal que moi hier soir, je les plains.

Et il se rendort tranquillement.

PAPIER D'ARMÉNIE

Pour parfumer et assainir
les Appartements.

Le cahier de 24 morceaux, 75 CENT.

AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT

Adressez-vous

MAISON

R. DELACOURT-COULANJON

60 GRANDE RUE, 60
à DAMMARTIN (S-&-M)

Qui vous vendra :

Montres Chaines. Bagues et Bracelets
en or et en argent — Boucles d'oreilles,
— Pendules — Diamants, etc.

Linge, Toiles, Nappes, Serviettes,
Etoffes et Draps pour confections etc.

Glaces — Installation et agencement
de magasin.

Le tout à des conditions excep-
tionnelles de **BON MARCHÉ**.

LA MODE

MAGNIFIQUE JOURNAL DE MODES

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

Abonnement : 2 francs par an.

MALGRÉ son prix réduit, ce Journal
contient les gravures les plus ar-
tistiques et les plus pratiques qui aien
été publiées jusqu'ici par un journal
de modes; le papier et tous les acces-
soires sont irréprochables; en outre,
ce journal n'est pas vendu au numéro.

Le succès de cette publication est
sans précédent en librairie.

Envoi franco d'un spécimen contre
10 centimes

A VENDRE POIRES à CIDRE

S'adresser chez M. HÉRIVAUX

169, Grande Rue

A VENDRE

VIEUX JOURNAUX

10 Francs les 100 Kilogs

LIBRAIRIE

PAPETERIE — RELIURE

IMPRIMERIE

Encadrement, Photographie

FABRIQUE

de

REGISTRES et de CARTONNAGES

E. LEMARIÉ

à DAMMARTIN, (S-&-M).

Librairie E. LEMARIÉ, à Dammartin

Notice sur POMPONE-LÈS-LAGNY, par
l'abbé Richard.

1 vol. In-12 3 fr.

DOMMAGES AUX CHAMPS, dégats des
lapins, par Valadon et Zureher.

1 vol. In-12 4 fr.

NOUVEAU GUIDE EN AFFAIRES, conte-
nant toutes les notions de droit et tous
les modèles d'actes dont on a besoin
pour gérer ses affaires, par Durand de
Nancy.

1 vol. in-12 de 568 pages. 2 fr. 25

NOUVEAU GUIDE PRATIQUE DES MAIRES,
DES ADJOINTS, DES SECRÉTAIRES DE
MAIRIES, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX,
etc., par Durand de Nancy.

1 vol. in-12 de 792 pages. 7 fr. 50

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIÉ.

Dammartin Imp. P. Lemaire.

